



**Syndicat national des médecins
de santé publique de l'éducation nationale**
47/49 rue Simon Bolivar
75 119 Paris Cedex
snamspen@sgen.cfdt.fr

scolaires et universitaires
87 bis Avenue Georges GOSNAT
94853 IVRY SUR SEINE CEDEX
snmsu@unsa-education.org

26 octobre 2020

Projet de loi de finances 2021 : un amendement pour sauver les médecins de l'éducation nationale

Cette année encore, un amendement au projet de loi de finances 2021 est déposé par un groupe de députés afin de revaloriser les médecins de l'éducation nationale et d'éviter leur disparition.

En 2019 déjà, neuf amendements, déposés par six groupes parlementaires différents, proposaient de donner plus de moyens financiers à la médecine scolaire, sans résultat.

Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe, députée de l'Eure, inlassable défenseuse de la médecine scolaire, reprend les conclusions et préconisations du rapport de la Cour des comptes de mai 2020 et dépose un amendement qui sera examiné dans les jours qui viennent par l'Assemblée nationale. Avec vingt autres député-es, elle propose d'abonder l'action n°02 « santé scolaire » du programme n°230 « Vie de l'élève » de 3 millions d'euros pour la revalorisation indemnitaire des médecins de l'éducation nationale.

À nouveau, elle souligne le rôle central des médecins de l'éducation nationale dans la « révolution de la prévention qui est le socle même de la stratégie nationale de santé du gouvernement ».

Les deux syndicats représentatifs des médecins de l'éducation nationale, le SNMSU-UNSA Éducation et le SNAMSPEN/Sgen-CFDT, ont écrit à tous les députés pour leur demander de soutenir cet amendement.

Nous exhortons l'Assemblée nationale et le ministre de l'Éducation nationale de donner suite à cet amendement qui est une vraie mesure de sauvetage pour le corps des médecins de l'éducation nationale, et nous ne nous satisferons pas d'une moindre mesure.

Dr Patricia Colson
Secrétaire générale
SNAMSPEN/Sgen-CFDT
06 85 91 95 61

Dr Claudine Némausat
Secrétaire générale
SNMSU-UNSA Éducation
06 27 731 831